



MUNICIPALITÉ  
**Saint-Valérien-de-Milton**

---

# **AVIS PUBLIC**

## **AVIS DE PROMULGATION**

### **Adoption du règlement 224-2025 concernant l'enlèvement des matières domestique dans les limites de la municipalité**

---

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance régulière tenue le 13 janvier 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

#### **Règlement numéro 224-2025 concernant l'enlèvement des matières domestiques dans les limites de la municipalité**

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 1390 rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

*Caroline Lamothe*  
*Directrice générale et Greffière-trésorière*